

Objet : Mise en congé des établissements scolaires le vendredi 24 décembre 2004 après-midi

Réseaux : Tous

Niveaux et services : FOND / SEC / CPMS

Période : Année scolaire 2004-2005

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire de la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française ;

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;

Autorités : Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement de promotion sociale

Signataire(s) : Henry INGBERG

Gestionnaires :

Personne(s)-ressource(s) :

Renvoi(s) :

Nombre de pages : texte : 1 p.

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés :

Madame, Monsieur,

Objet :Après-midi du vendredi 24 décembre 2004.(circulaire n° 1005 du 29/11/2004).

Je vous prie de bien vouloir prendre note de la précision notifiée par le Cabinet de la Ministre-Présidente.

Faisant suite à certaines questions qui ont été adressées à Madame la Ministre-Présidente, elle me demande de vous confirmer qu'elle autorise bien les établissements scolaires à suspendre les cours le vendredi 24 décembre après-midi.

Les élèves ne seront donc pas tenus de fréquenter leur établissement scolaire à cette date.

Il va de soi que, le cas échéant et comme d'habitude dans pareil cas, les pouvoirs organisateurs d'enseignement et les chefs d'établissements veilleront à assurer un encadrement minimal des élèves nécessitant une prise en charge.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général,

Henry INGBERG.